



## La Santé et sécurité au travail au cœur de nos préoccupations

### Politique en matière de prévention

La santé et la sécurité au travail constitue une préoccupation majeure de la municipalité. Chacun des membres de l'équipe aura à démontrer son engagement. Elle fait partie intégrante des activités quotidiennes de la municipalité et, se traduit par une prise en charge par chacun et la mise en œuvre de mesures concrètes qui favoriseront la prévention des lésions professionnelles et la prévention des incendies par l'implantation d'un programme de prévention.

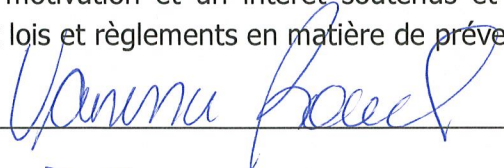
Ce programme de prévention permettra d'atteindre l'objectif optimal décrit dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, soit l'élimination à la source ou le contrôle des risques et dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

Le personnel et la direction de tous les niveaux s'assureront que les conditions de sécurité et de salubrité soient toujours respectées, que l'on recoure à des mesures de sécurité de façon à éliminer ou à contrôler les risques de lésions professionnelles et que l'on utilise les équipements de protection adéquats.

Chaque employé est invité à participer activement à la mise en œuvre de la présente politique en observant les règles de sécurité et en contribuant, par ses actions, à l'atteinte d'un environnement sain et sécuritaire. Tout comportement mettant en cause la santé et la sécurité au travail ne sera pas toléré et la municipalité utilisera son pouvoir d'autorité.

La mise en place d'éléments de prévention et d'activités simples visant une sensibilisation et une mobilisation de tout le personnel permettra de créer et de maintenir une motivation et un intérêt soutenus et d'assurer le niveau requis de conformité aux lois et règlements en matière de prévention.

Signée par :



le :

2012-09-01

Titre :

D.G.

Révisée le : 2012-09-01